

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 512

présenté par

M. Frédéric Lefebvre, M. Berrios, Mme Grosskost, M. Maurice Leroy, M. Martin-Lalande,
M. Tuaiva, M. Vannson et M. Voisin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 juin 2016, un rapport sur l'instauration d'un label numérique d'utilité publique dit « contrat engagement civique » qui permettrait de générer un courant fort pour entraîner un grand nombre d'entrepreneurs à s'impliquer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le baromètre du Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs (Moovjee/Opinion Way/CIC/APCE 2015), 34 % des jeunes interrogés ont envie d'entreprendre (vs 25 % population totale (sondage Think pour le SDE 2015), 2/3 de ceux-là, pensent le faire avant 30 ans (+11 % par rapport au baromètre 2013, + 9 % /2009).

Les lycéens professionnels et les étudiants représentent une population totale de 3,1 millions de jeunes de 18 à 25 ans, ce qui nous donne un potentiel de 660 000 entreprises créées par des jeunes avant leur trentième année.

Au Moovjee, 60 % des jeunes entrepreneurs accompagnés sont déjà employeurs dans les 3 premières années d'existence et ils créent entre 2 et 25 emplois. Sur une moyenne de 3 emplois créés en 3 ans pour 60 % des jeunes entrepreneurs, nous arrivons à 1,2 millions d'emplois créés en 3 ans !

Ce contrat s'adresse à tous les jeunes éligibles au service civique de 16 à 25 ans, qui ont créé une entreprise (ou ont un projet très proche d'aboutir) ainsi que s'ils sont accompagnés par un entrepreneur expérimenté dans une relation mentorale encadrée par une structure associative.

Le jeune entrepreneur reçoit pendant la durée du contrat une indemnisation identique à celle des services civiques classiques (573 euros par mois).

En contre partie, l'entrepreneur expérimenté pourrait recevoir une reconnaissance, le label de « l'Engagement Civique Entrepreneurial ».

Pour faciliter la recherche de l'entrepreneur accompagnant pour les jeunes, un espace dédié sur le site Internet de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) ou de l'Agence du Service Civique pourrait permettre de recueillir les candidatures des entrepreneurs qui souhaitent s'engager.

C'est pourquoi le présent amendement vise à permettre la fourniture au Parlement d'un rapport sur la nécessité de reconnaître ceux qui s'inscrivent dans cette démarche de collaboration intergénérationnelle par le biais du numérique par la création de ce « Label de l'engagement civique ».